VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :
MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :
Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, MM. FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013	Délibération N°2013 / 196

Ouverture d'un établissement d'accueil au mois d'août

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

1°/ Au mois d'août sur la ville d'Ajaccio, les disponibilités de places d'accueil concernant les enfants de moins de 4 ans se limitent à 40 places : 20 au multi-accueil de la Caisse d'Allocations Familiales et 20 au multi-accueil de Bodiccione proposées par la municipalité depuis 2 ans.

2°/ Dans le cadre de sa politique Sociale et Familiale et afin de répondre aux besoins des familles, la municipalité souhaite maintenir l'ouverture du multi-accueil de Bodiccione au mois d'août 2013.

3°/ Sur le plan du fonctionnement, afin de limiter les dépenses de personnel, la restauration sera assurée par les restaurants scolaires et l'entretien des locaux par une entreprise de nettoyage.

4°/ Le personnel :

- La Direction sera confiée aux infirmières ou éducatrices de jeunes enfants des structures municipales existantes, volontaires pour travailler durant cette période.

- Une équipe de 6 agents est nécessaire pour assurer l'encadrement des enfants. Cette équipe sera composé pour partie, d'un personnel municipal qualifié et expérimenté (volontaire et ayant accepté de déplacer ses congés annuels) et pour partie d'un personnel dit « occasionnel », venant renforcer le personnel existant

Au total, il faudra recruter du personnel pour une équivalence de 6 mois de travail (pour le renforcement de l'équipe du mois d'août ou pour assurer le remplacement personnel municipal qui aura déplacé ses congés).

5°/ Le financement est constitué par les participations des familles et la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales. D'autre part, s'agissant de création de places supplémentaires pour l'accueil de jeunes enfants, ce projet entre dans le Cadre du **Contrat Enfance Jeunesse** et bénéficie d'une subvention complémentaire

6°/ Le comité technique paritaire dans sa séance du 14 mai 2013, a émis un avis favorable à la reconduction du projet pour l'année 2013,

CONSIDERANT Que l'ouverture d'un établissement au mois d'août permet d'offrir aux familles des places supplémentaires en terme d'accueil de jeunes enfants :
CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer des emplois budgétaires destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent d'emplois occasionnels
CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver l'ouverture du multi-accueil de Bodiccione au mois d'août.

De créer 6 emplois mensuels budgétaires, à temps complet pouvant être pourvus par des agents non titulaires, (Motif invoqué : loi du 26/01/1984, Besoin occasionnel), répartis comme suit :
6 adjoints d'animation (temps complet, 35 heures, sans RTT)
Nature des fonctions : Assistant d'accueil Petite Enfance (réf 06/D/23 Répertoire des métiers du CNFPT)

Niveau de recrutement : CAP petite enfance minimum
Niveau de rémunération : **IB 297** (Agent social territorial de 2ème classe, 1er échelon)

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame Thérèse PASQUALAGGI, Adjointe déléguée,
Et après en avoir délibéré,

Vu la Loi 82.213du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la commune,
Vu la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu les décrets n° 2000_762 du 1er août 2000 et n°2007-230 du 20 février 2007 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de Santé Publique,
Vu l'avis favorable du comité technique paritaire dans sa séance du 14 mai 2013,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 juin 2013,

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- L'ouverture du multi-accueil de Bodiccione au mois d'août 2013
- La création de 6 emplois mensuels budgétaires, à temps complet pouvant être pourvus par des agents non titulaires, (motif invoqué : loi du 26/01/1984, besoin occasionnel), répartis comme suit :

6 adjoints d'animation (temps complet, 35 heures sans RTT)
Nature des fonctions : Assistant d'accueil petite enfance (réf 06/D/23 Répertoire des métiers du CNFPT)
Niveau de recrutement : CAP petite enfance minimum
Niveau de rémunération : IB 297 (agent social territorial de 2ème classe, 1er échelon)

DIT

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2013,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage Mairie.

.....

Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO Corse du Sud

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013